

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Numéro de référence: ALCOOLCETOSTEA

Date d'émission: 16/11/2020 Date de révision: 16/11/2020 Remplace la version de: 05/12/2012 Version: 3.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

ALCOOL CETO-STEARYLIQUE 50/50 ou ALCOOL CETYLIQUE PARFUMERIE 30/70 Nom du produit

N° CE 267-008-6 N° CAS 67762-27-0 Numéro d'enregistrement REACH : see composants ALCOOLCETOSTEA Code du produit

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**INTERCHIMIE** ZAC du Parc 13 rue Louis Blériot FR-77290 COMPANS T T: +33 (0)1 64 77 76 27

qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
stearyl alcohol (octadecan-1-ol)	(N° CAS) 112-92-5 (N° CE) 204-017-6 (N° REACH) 01-2119485907-20	45 – 76	Non classé
cetyl alcohol ( hexadecan-1-ol)	(N° CAS) 36653-82-4 (N° CE) 253-149-0 (N° REACH) 01-2119485905-24	22 – 55	Non classé

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Consulter un médecin en cas de

malaise.

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Dramiana anima annà in martian

Premiers soins après ingestion

Laver à l'eau savonneuse.Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins).

: Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Consulter un médecin en cas de

malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

16/11/2020 (Version: 3.0) FR (français) 2/8

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants. Évacuer la zone.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Eviter toute formation de poussière.

danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger de l'humidité.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Protection des mains:

Gants de protection

## Protection oculaire:

Lunettes de protection. EN 166

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

## Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Cristaux. Écailles.

Couleur : blanc.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 51 - 57 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

 Point d'ébullition
 : 319 – 335

 Point d'éclair
 : 145 – 195 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : ≈ 0,81 g/cm3

Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

## 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Agents réducteurs forts. Bases fortes. Acides forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fumée.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

cetyl alcohol ( hexadecan-1-ol) (36653-82-4)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 401, ECHA	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402, ECHA	

stearyl alcohol (octadecan-1-ol) (112-92-5)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 401, ECHA	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg OECD 402, ECHA	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

cetyl alcohol ( hexadecan-1-ol) (36653-82-4)			
CL50 poisson 1	> 1 mg/l 96h - salmo gairdneri ( OECD 203, ECHA)		
CE50 Daphnie 1	≈ 5,91 mg/l 48h (OECD 202, ECHA)		
CE50 72h algae 1	≈ 79,7 mg/l 72h - pseudokirchneriella subcapitata (OECD 203, ECHA)		

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

stearyl alcohol (octadecan-1-ol) (112-92-5)		
CL50 poisson 1 > 1 mg/l 96h - salmo gairdneri (OECD 203, ECHA)		
CE50 Daphnie 1	5,91 mg/l 48h (OECD 202, ECHA)	
CE50 72h algae 1	≈ 79,7 mg/l 72h - pseudokirchneriella subcapitata (OECD 201,ECHA)	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOL CETO-STEARYLIQUE 50/50 ou ALCOOL CETYLIQUE PARFUMERIE 30/70 (67762-27-0)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

cetyl alcohol ( hexadecan-1-ol) (36653-82-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	6 – 7

stearyl alcohol (octadecan-1-ol) (112-92-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	7,4

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## ALCOOL CETO-STEARYLIQUE 50/50 ou ALCOOL CETYLIQUE PARFUMERIE 30/70 (67762-27-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID			
14.1. Numéro ONU							
Non réglementé	Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé						
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU							
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé							
14.3. Classe(s) de danger pour le transport							
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

14.4. Groupe d'emballage					
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé					
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé					
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### **Transport maritime**

Non réglementé

## Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

## 15.1.2. Directives nationales

## Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)
BImSchV)

### Pavs-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting ; Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Ontwikkeling

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Sources des données

: Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

FDS UE (Annexe II REACH)